

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 4 avril 2014**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2014

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19    Présents : 19

Procurations :

L'an deux mille quatorze, le 4 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Georges GUILHAMET, Martine BERT, Delphine CRASPAY, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Corinne PANATIER, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Michèle NAVARRO, Jean-Marc DOURAU, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT

**ABSENTS** :

**EXCUSES** :

**PROCURATIONS** :

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

M. le Maire, Marc Canton, demande à ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de l'installation du maire et des adjoints a été adopté à l'unanimité.

### **1 - Constitution des commissions municipales**

A l'unanimité, l'assemblée a décidé de constituer les commissions suivantes :

**Commission voirie** : Antoine CUYAUBERE, Martine BERT, Georges GUILHAMET, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA

**Commission environnement-agriculture** : Alexandre LARRUHAT, Martine BERT, Georges GUILHAMET, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Marc DOURAU, Marie-Gabrielle MONSET, Corinne PANATIER

**Commission indivise** : Antoine CUYAUBERE, Martine BERT, Georges GUILHAMET, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Marc DOURAU, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA

**Commission urbanisme** : Georges GUILHAMET, Antoine CUYAUBERE, Delphine CRASPAY, Marie-Joëlle DEBATY, Guy LABARRERE, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER

**Commission finances-budget** : Marie-Françoise CAPELANI, Martine BERT, Antoine CUYAUBERE, Georges GUILHAMET, Delphine CRASPAY, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER

**Commission matériel-bâtiments** : Georges GUILHAMET, Martine BERT, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC

**Commission communication** : Michel LAUVAUX, Martine BERT, Marie-Joëlle DEBATY, Alexandre LARRUHAT

**Commission associations** : Michel LAUVAUX, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Sandrine LARBIOUZE, Michèle NAVARRO

**Commission éducation-action sociale** : Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Sandrine LARBIOUZE, Michèle NAVARRO, Patrick MOURA, Corinne PANATIER

**Commission culture, loisirs et sports** : Martine BERT, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michèle NAVARRO, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA

**Commission Jumelage** : Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU

### **2 – Délégués au SDEPA : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués auprès du Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées Atlantiques. M.Marc CANTON est titulaire, M.Alexandre LARRUHAT, suppléant.

### **3 - Délégués au COFOR : adopté à l'unanimité**

M. Jean-Marc DOURAU a été désigné titulaire et Mme Corinne BIRA suppléante.

### **4 - Délégués au SEAPAN : adopté 15 pour, 4 contre.**

Les délégués titulaires sont Marc CANTON et Alexandre LARRUHAT, les suppléants Martine BERT et Marie-Joëlle DEBATY.

Patrick MOURA signale qu'il avait porté sa candidature. Marc CANTON répond qu'il n'a pas senti sa détermination à coopérer.

**5 - Délégués au Syndicat Mixte du Gave de Pau : adopté 15 pour, 4 contre.**

Les titulaires désignés sont Jean-Jacques CLAVERIE et Jean-Marc DOURAU, les suppléants Marie-Joëlle DEBATY et Martine BERT.

**6 - Délégués au Syndicat intercommunal du Gave de Pau : adopté 15 pour, 4 contre.**

Les titulaires désignés sont Jean-Jacques CLAVERIE et Jean-Marc DOURAU, les suppléants Marie-Joëlle DEBATY et Martine BERT.

**7 - Délégués à l'ANEM : adopté 15 pour, 4 contre.**

Jean-Jacques CLAVERIE est désigné délégué auprès de l'ANEM.

**8 - Délégués au Centre Départemental de Gestion : adopté 15 pour, 1 abstention, 3 contre**  
Mme Marie-Françoise CAPELANI est désignée déléguée titulaire.

**9 - Délégué auprès du CNAS : 16 pour, 1 abstention, 2 contre**

Mme Delphine CRASPAY est désignée déléguée élue auprès du CNAS.

**10 - Délégué hygiène-sécurité : adopté 15 pour, 4 contre**

Mme Marie-Françoise CAPELANI est désignée déléguée hygiène et sécurité.

**11 - Référent sécurité routière : adopté 15 pour, 4 contre**

Jean-Jacques CLAVERIE est désigné référent pour les questions de sécurité routière.

**12 - Indemnités du Maire et des Adjointes : adopté 15 pour, 4 contre**

M. le Maire donne lecture du projet de délibération. Il a été décidé d'accorder 43 % de l'enveloppe globale (4 770,83 €) au Maire, soit 1634,63 € et 16,5 % à chacun des adjoints, soit 627,24 €.

P. Moura ne conteste pas l'indemnité des adjoints, mais trouve celle du maire trop élevée alors qu'il ne serait pas présent à temps plein. Marc Canton rappelle qu'il s'agit d'une indemnité pour une mission qu'il s'engage à remplir totalement.

**13 - Création d'un emploi à temps non complet : adopté à l'unanimité**

Il est décidé d'embaucher ponctuellement un adjoint des services techniques 2<sup>ème</sup> classe pour l'entretien de la salle Jean Labarrère, pour 15/35èmes pour la période du 9 au 16 avril 2014. Le poste est pourvu par le recrutement d'agents contractuels et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 316 applicable dans la fonction publique.

**Questions diverses :**

Madame Marie-Joëlle DEBATY présente la charte de l' élu et propose que chaque conseiller la signe. P. Moura, M.G. Monset, Corinne Panatier et Michel Aurignac ne la signent pas.

M. P. Moura fait remarquer plusieurs erreurs sur le compte rendu de la séance du 15 mars 2014 :

- Le compte administratif 2013 comporte des omissions et erreurs dans les chiffres.
- La caméra de surveillance : Les 2800 € représentent le coût et non la subvention envisageable. Les images n'apparaissent pas sur le site de la commune.
- La précision donnée par Yves Monguilhet sur le prélèvement des graviers dans le lit du gave est également contestée : Marc Canton signale qu'il a juste « été question » de ce sujet.

La séance est levée à 21 h 05